

**SYNDICAT MIXTE  
DU BASSIN VERSANT DU LEZ**



**SYNTHESE DES ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES ET DES DECISIONS  
ACTEES POUR LE BUDGET  
PRIMITIF 2017**

Comités syndicaux des 2 février & 23 mars 2017

## SOMMAIRE

### I - LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL D'ELABORATION DU BUDGET 2017

1.4) Le contexte institutionnel régional et local .....	page 3
---	--------

### II – LE SMBVL

2.1) Le territoire de compétences du SMBVL.....	page 4
2.2) Communes du bassin versant du Lez.....	page 4
2.3) Transfert de la compétence GEMAPI .....	page 4
2.4) Missions exercées.....	page 5

### III – PROCEDURES et OUTILS OPERATIONNELS

3.1) Contrat de Rivière.....	page 8
3.2) SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux).....	page 8
3.3) PAPI (Programme d'action et de prévention des inondations).....	page 9
3.4) Contrat Bipartite SMBVL – Agence de l'Eau RMC pour la période 2015-2018.....	page 10
3.5) Plan Pluriannuel de restauration et d'Entretien de la Végétation, des berges et du lit des cours d'eau sur le bassin versant du Lez.....	page 17

IV – RESULTATS DE L'EXERCICE 216.....	page 18
---------------------------------------	---------

### V – SECTION DE FONCTIONNEMENT

5.1) Rétrospective .....	page 19
5.2) Evolution des Cotisations des membres du SMBVL.....	page 21
5.3) DOB – Prévisions 2017.....	page 23
5.4) Moyens humains .....	page 25

### VI – SECTION D'INVESTISSEMENT

6.1) DOB – Prévisions 2017 .....	page 26
6.2) Autorisations de Programme / Crédits de Paiement .....	page 27
6.3) Plan pluriannuel d'actions.....	page 28
6.4) Travaux d'aménagements ponctuels .....	page 30
6.5) Travaux d'Entretien et de restauration de la végétation.....	page 30
6.6) Immobilisations (sauf opérations) – Chapitres 20 et 21.....	page 30

VII – GESTION DE LA DETTE .....	page 31
---------------------------------	---------

## **I - LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL D'ELABORATION DU BUDGET 2017**

### **1.4) Le contexte institutionnel régional et local**

Plusieurs éléments contextuels d'ordre institutionnel et réglementaire tant régional que local doivent également être pris en compte pour les orientations budgétaires des exercices à venir.

#### **Données régionales**

La Loi sur la Nouvelle Organisation des Territoires de la République (Loi NOTRe) a défini une grande Région Rhône-Alpes Auvergne et le maintien de la Région Provence Alpes Côte d'Azur qui pourront structurer progressivement de nouvelles politiques publiques.

Même si les termes des actuels Contrats de Projets Etat Région, signés en 2015 sont garantis jusqu'en 2020, des infléchissements progressifs dans les priorités politiques donc dans l'allocation de moyens sont à prévoir.

#### **Données locales**

La même Loi fixe aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de nouvelles compétences dont la compétence GEMAPI (cette dernière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018).

2016 a vu débuter le démarrage des travaux ayant trait à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et qui se traduiront, en 2017 pour une effectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2018, par les aspects suivants :

- Organisation de la gouvernance GeMAPI entre EPCI-FP et les syndicats de gestion tels le SMBVL ;
- Périmètre en termes de mission de cette compétence GeMAPI ;
- Articulations éventuelles entre le périmètre géographique du SMBVL et ceux des autres bassins versants voisins ;
- Délibérations à prendre par les différents EPCI-FP et le SMBVL quant à la définition de ses différents périmètres ;
- Elaboration des clés de répartition financières.

## **II – LE SMBVL**

### **2.1) Le territoire de compétences du SMBVL**

Le SMBVL fédère trois structures intercommunales missionnées pour la gestion de la végétation, des berges et du lit des cours d'eau :

- la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan (CCEP-PG),
- le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien du Réseau Hydraulique du Nord Vaucluse (SIAERHNV),
- le Syndicat Mixte Drômois d'Aménagement du Bassin du Lez (SMDABL).

Ces trois collectivités regroupent elles-mêmes 25 (19 dans la Drôme, 6 dans le Vaucluse) des 28 communes (20 dans la Drôme, 8 dans le Vaucluse) du bassin versant du Lez.

Seules les communes de Mornas, Lagarde-Paréol et Rochegude ne sont pas représentées ; les deux premières étant très peu concernées par le territoire du bassin versant du Lez.

Le SMBVL n'intervient pas sur ces trois communes qui sont cependant incluses dans le périmètre d'actions du Contrat de Rivière, du SAGE et du PAPI dans la perspective d'une gestion globale et intégrée des cours d'eau du bassin versant.

Superficie du bassin versant de 455 km<sup>2</sup> ; soit 300 km<sup>2</sup> en Drôme et 155 km<sup>2</sup> en Vaucluse.

- 12 km<sup>2</sup> à plus de 1 000 mètres d'altitude, soit 3 % de la superficie ;
- 92 km<sup>2</sup> entre 500 mètres à 1 000 mètres d'altitude, soit 20 % de la superficie ;
- 351 km<sup>2</sup> à moins de 500 mètres d'altitude, soit 77 % de la superficie.

Longueur du Lez = 75 kilomètres

Ensemble des cours d'eau = 320 km

### **2.2) Communes du bassin versant du Lez**

28 communes font partie du bassin versant du Lez et l'on y recense environ 45 000 habitants dont :

#### **Vingt communes en Drôme Provençale avec 12 750 habitants :**

- Canton de Dieulefit : Roche Saint Secret - Béconne, Montjoux, Teyssières, Vesc.
- Canton de Grignan : La Baume de Transit, Bouchet, Chamaret, Colonzelle, Grignan, Montbrison-sur-Lez, Montségur sur Lauzon, Le Pègue, Rousset-Les-Vignes, Saint Pantaléon-Les-Vignes, Taulignan, Tulette.
- Canton de Nyons : Venterol, Vinsobres.
- Canton du Tricastin : Rochegude, Suze La Rousse.

#### **Huit communes en Vaucluse avec 32 250 habitants :**

- Canton de Valréas : Grillon, Richerenches, Valréas, Visan.
- Canton de Bollène : Bollène, Lagarde Paréol, Mondragon, Mornas.

### **2.3) Transfert de la compétence GEMAPI**

La loi sur la modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, du 17 janvier 2014, crée dans son article 56 une compétence obligatoire pour les

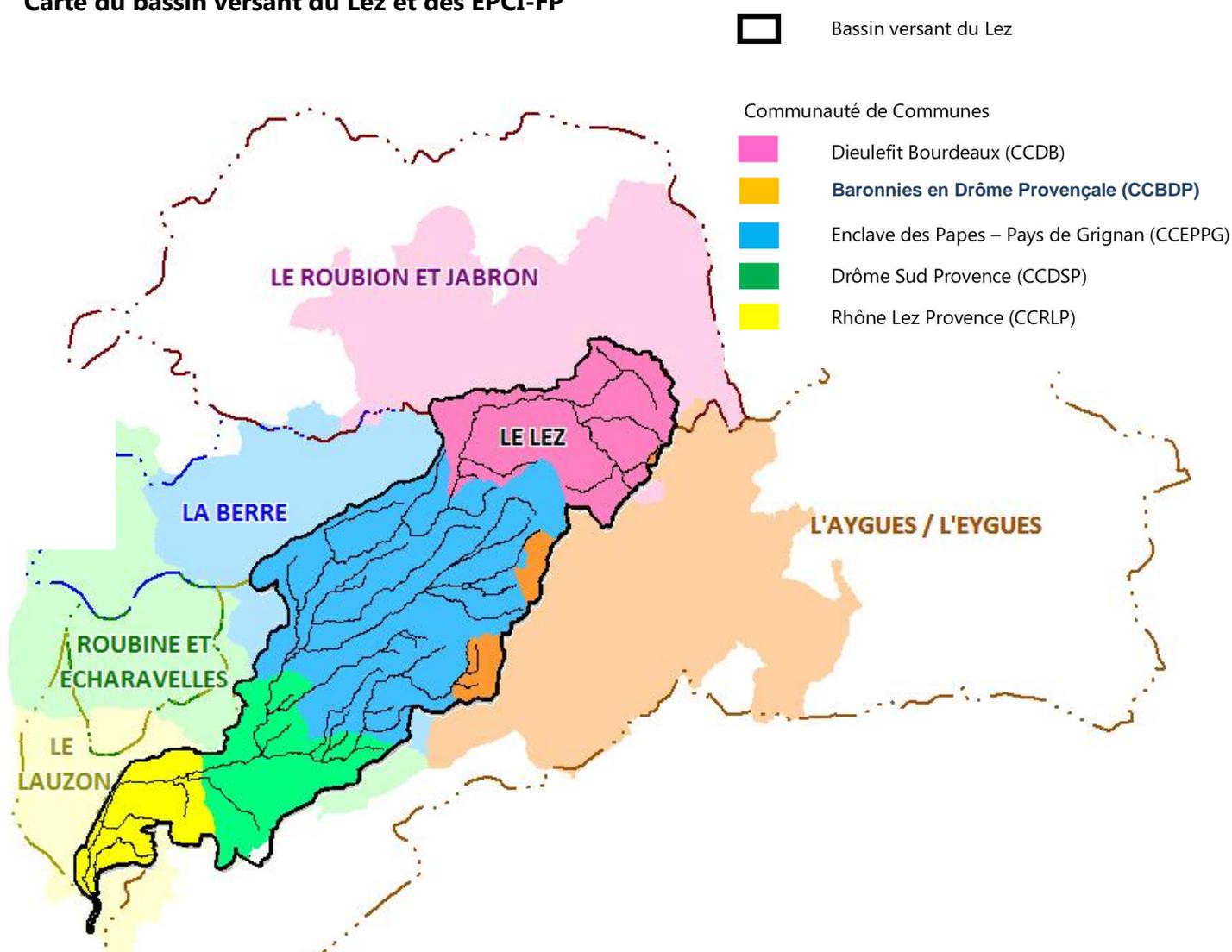
communes, de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, dite GEMAPI. Cette compétence est transférée de plein droit aux EPCI à fiscalité propre.

L'objectif du transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI-FP est de consolider juridiquement et de pérenniser une compétence, souvent exercée par des collectivités sans réelle assise réglementaire. La difficulté sera de maintenir, dans ce contexte, la gestion des cours d'eau à l'échelle du bassin versant, indispensable notamment dans la lutte contre les inondations.

5 EPCI-FP composent le territoire du bassin versant du Lez :

- Communauté de communes du Pays de Dieulefit
- Communauté de communes des Baronies en Drôme Provençale
- Communauté de communes de l'Enclave des Papes – Pays de Grignan
- Communauté de communes Drôme Sud Provence
- Communauté de communes Rhône Lez Provence

### Carte du bassin versant du Lez et des EPCI-FP



Les principaux syndicats de rivière existants en Vaucluse, dont le SMBVL, se sont regroupés, de façon informelle, pour avancer de façon concertée dans leurs réflexions, cette démarche étant encouragée par le Département et par les services de l'Etat.

Financée par un marché à commande groupée entre les syndicats de rivière, une étude juridique technique et financière est conduite, visant à proposer un schéma global d'organisation sur l'ensemble du territoire vauclusien et de son prolongement sur la Drôme (Schéma d'organisation des compétences locales de l'eau – SOCLE).

2016 a vu débuter le démarrage des travaux ayant trait à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et qui se traduiront, en 2017 pour une effectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2018, par les aspects suivants :

- Organisation de la gouvernance GeMAPI entre EPCI-FP et les syndicats de gestion tels le SMBVL ;
- Périmètre en termes de mission de cette compétence GeMAPI ;
- Articulations éventuelles entre le périmètre géographique du SMBVL et ceux des autres bassins versants voisins ;
- Délibérations à prendre par les différents EPCI-FP et le SMBVL quant à la définition de ses différents périmètres ;
- Elaboration des clés de répartition financières.

#### **2.4) Missions exercées**

<b>Prévision des inondations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion d'un réseau de mesure pour l'alerte ;</li> <li>• Suivi historique des débits et caractérisation du fonctionnement hydrologique, caractérisation de l'aléa ;</li> <li>• Etudes hydrauliques générales sur le bassin versant ;</li> <li>• Maîtrise du foncier et ralentissement dynamique ;</li> <li>• Suivi des enjeux en zone inondable, analyse Coûts-Bénéfices, analyse de vulnérabilité ;</li> <li>• communication / culture du risque.</li> </ul>
<b>Protection contre les inondations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travaux de protection, d'entretien, diagnostic d'ouvrages, suivi de brèches / sécurisation des ouvrages.</li> </ul>
<b>Gestion des cours d'eau, plan d'eau, zones humides</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entretien régulier du cours d'eau (définition législative et réglementaire : plan pluriannuel de gestion, maintien des capacités hydrauliques) ;</li> <li>• Restauration hydromorphologique des cours d'eau (actions concourant à la stabilisation ou au rétablissement des profils d'équilibre en long ou en travers) : ex actions de restauration écologique d'un tronçon ou d'entretien de seuils ;</li> <li>• Amélioration ou préservation de la dynamique sédimentaire (recharge sédimentaire, continuité ou fixation) ;</li> <li>• Amélioration ou préservation de la continuité écologique et sédimentaire (aménagement ou effacement d'obstacles, restauration de la ripisylve, veille et acquisition foncière...) ;</li> <li>• Suivi de la qualité ;</li> <li>• Contrôle ou régulation des espèces invasives flore (veille / régulation) ;</li> <li>• Actions de maîtrise foncière relatives aux missions exercées ;</li> <li>• Gestion et protection de la ressource en eau (évaluation de la vulnérabilité, études, réseau de suivi, suivi de la qualité de l'eau et des milieux...).</li> </ul>

<p><b>Accompagnement à l'échelle du bassin versant, des politiques « eau et aménagement »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des politiques publiques d'aménagement du territoire : SCOT et d'orientations pour la gestion de l'eau : SDAGE ;</li> <li>• Participation à des commissions spécialisées : CLE, Comité de bassin, commission territoriale, commission migrants, comités sécheresse...</li> <li>• Elaboration et animation de démarches partenariales : Animation et secrétariat de la CLE pour les SAGE et suivi, animation de contrats de rivières, de comités locaux de concertations...</li> <li>• Définition et suivi des PAPI et PSR ;</li> <li>• Définition de règle de partage quantitatif de la ressource en eau : volumes prélevables, soutien d'étiage ;</li> <li>• Définition d'espaces de liberté ;</li> <li>• Recensement, création et bancarisation de données techniques, environnementales et socioéconomiques à l'échelle des bassins versants.</li> </ul>
---	---

### **III – PROCEDURES et OUTILS OPERATIONNELS**

#### **3.1) Contrat de Rivière**

Le SMBVL a porté un premier contrat de rivière, concrétisation d'une démarche cohérente et concertée de restauration des milieux aquatiques, signé en novembre 2006 pour une durée initiale de 5 ans et prolongé d'un an par un avenant. Il constitue un engagement, de l'ensemble des partenaires concernés, à réaliser un programme d'aménagement et de gestion de ces milieux aquatiques, suivant une démarche globale, basée sur des objectifs validés par tous.

Ce contrat de rivière est terminé. Son étude bilan, évaluation et prospectives s'est déroulé durant l'année 2013.

Montant global : 67 millions d'euros pour 74 actions.

Avec 47 maîtres d'ouvrage : SMBVL, Communes, associations, Fédération de pêche...

En réalisé : 60 % des crédits consommés ou engagés, et 66 % des actions terminées ou engagées.

Les actions phares non mises en œuvre ont été reprises dans le PAPI ou bien pourront être réécrites dans le SAGE.

#### **3.2) SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)**

En fin de contrat de rivière, c'est naturellement que la réflexion des élus du SMBVL en matière de gestion de l'eau, et en particulier des risques, des milieux aquatiques et des usages associés, s'est poursuivie au travers d'un projet de SAGE - Dossier préliminaire présenté en Mars 2011 et qui a été confirmé au travers de deux arrêtés :

- Arrêté préfectoral n°2013030-0007 portant sur la création de la CLE (Commission Locale de l'Eau) chargée de la mise en œuvre du SAGE sur le bassin versant du LEZ en date du 30/01/2013.

La Commission Locale de l'Eau est constituée de 46 membres dont la répartition entre les trois collèges est la suivante :

- 23 membres représentant les collectivités territoriales et leurs groupements,
- 14 membres représentant les usagers, organisations professionnelles et associations,
- 9 membres représentant les services de l'Etat et de ses établissements publics.

- Arrêté inter préfectoral n°2012069-0004 fixant le périmètre du SAGE du bassin versant du LEZ en date du 15 février 2012 et du 9 mars 2012.

M. Patrick ADRIEN a été élu Président de la CLE du SAGE le 15 octobre 2015.

Trois commissions thématiques ont été créées permettant de répondre aux principaux enjeux du SAGE établis dans le dossier préliminaire au SAGE :

- la Commission Gestion quantitative de la ressource en eau, présidée par M. Jean-Pierre BIZARD
- la Commission Amélioration de la qualité des eaux, présidée par M. Pierre PUTOUD
- la Commission Gestion des inondations, restauration physique des milieux et des zones humides, présidée par M. Claude RAOUX.

Le SMBVL apparaît ainsi comme la structure représentative du bassin versant du LEZ en matière de gestion des eaux, largement reconnue par les collectivités locales, les autres partenaires territoriaux (Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée, Régions, Départements,...), et l'Etat, pour sa légitimité à

intervenir sur les cours d'eau et à piloter différents outils de planification ou opérationnels dans ce domaine.

### **3.3) PAPI (Programme d'action et de prévention des inondations)**

Le SMBVL est la structure pilote du PAPI. Elle a rencontré les autres acteurs du territoire afin de recenser les besoins et les préoccupations en termes de risques hydrauliques, de bâtir une stratégie commune de réduction des risques, et d'élaborer le programme d'actions sur une durée de six ans.

Ce programme d'actions ne présente pas de caractère exhaustif ou exclusif sur le territoire. Il a néanmoins la particularité de mettre en avant un développement très particulier sur le mode d'acquisition et d'amélioration de la connaissance du fonctionnement spatial du bassin versant.

Le SMBVL anime et coordonne les actions du programme dans sa phase de mise en œuvre. Il continue à faire le lien avec les différents autres acteurs sur le territoire et à assurer une mission de communication et de sensibilisation sur les risques hydrauliques, et sur leur prise en compte dans l'aménagement du territoire.

Labellisé le 18 décembre 2014 ;

Signature des conventions au 2<sup>ème</sup> trimestre 2015 avec les partenaires financiers : Etat, Agence de l'Eau, Région PACA, Conseils Départementaux de Vaucluse et de la Drôme.

La convention est établie pour une durée de six ans. Elle entre en vigueur à compter de sa signature par les partenaires du projet. Une révision à mi-parcours est prévue afin d'intégrer les résultats des études lancées en début de période.

Les maîtres d'ouvrage du PAPI : Le SMBVL, la ville de Bollène, la ville de Valréas, puis implication de l'ensemble des 28 communes du bassin versant.

7 axes d'actions déclinées en différentes fiches actions.

Sur la durée de la convention (6 ans), le coût global (montant éligible) du PAPI est évalué à :

**13 517 508 €**

Ce coût total se répartit entre les différents axes du programme de la manière suivante :

Axe	Libellé	Montant
Axe 0	Pilotage, animation, mise en œuvre et suivi des actions	375 000 €
Axe 1	Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	183 000 €
Axe 2	Surveillance, prévision des crues et des inondations	200 000 €
Axe 3	Alerte et gestion de crise	37 200 €
Axe 4	Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	36 000 €
Axe 5	Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	2 074 657 €
Axe 6	Ralentissements des écoulements	6 309 652 €
Axe 7	Gestion des ouvrages de protection hydrauliques	4 302 000 €

## Axe 0 : Animation

Réf. Fiche-action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	COUT (HT)	Année de démarrage	Périmètre
0	Equipe projet pour animation et mise en œuvre du PAPI et de son suivi	SMBVL	375 000.00 €	2015	BV Lez
<b>TOTAL Axe 0</b>			<b>375 000.00 €</b>		

## Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

Réf. Fiche-action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	COUT (HT)	Année de démarrage	Périmètre
1A-01	Etude et pérennisation de la connaissance des plus hautes eaux connues	SMBVL	9 000.00 €	2016	BV Lez
1A-02	AMO élaboration et diffusion de DICRIM	SMBVL	5 000.00 €	2015	BV Lez
1A-03	Plan de communication sur le risque avec actions de sensibilisation à destination du grand public, école, élus et services techniques compris développement d'un site internet grand public	SMBVL	100 000.00 €	2016	BV Lez
1A-04	Amélioration de la connaissance du ruissellement des vallons sur la commune de VALREAS	Commune de VALREAS	40 000.00 €	2016	Valréas
<b>TOTAL Axe 1</b>			<b>154 000.00 €</b>		

## Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

Réf. Fiche-action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	COUT (HT)	Année de démarrage	Périmètre
2A-01	Pérennisation du réseau d'alerte des crues et du suivi des débits d'étiage	SMBVL	200 000.00 €	2016	BV Lez
<b>TOTAL Axe 2</b>			<b>200 000.00 €</b>		

## Axe 3 : Alerte et gestion de crise

Réf. Fiche-action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	COUT (HT)	Année de démarrage	Périmètre
3A-01	Finaliser les plans communaux de sauvegarde pour être de véritables outils opérationnels	SMBVL	20 000.00 €	2017	BV Lez
3A-02	Simulation d'une situation de crise à l'échelle du bassin versant	SMBVL	11 000.00 €	2017	BV Lez
<b>TOTAL Axe 3</b>			<b>31 000.00 €</b>		

#### Axe 4 : Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Réf. Fiche-action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	COU (HT)	Année de démarrage	Périmètre
4A-01	Mise en place de prescriptions dans les documents d'urbanisme pour limiter le ruissellement sur la commune de VALREAS	Commune de VALREAS	20 000.00 €	2016	VALREAS
4A-02	Mise en place de prescriptions dans les documents d'urbanisme pour limiter la vulnérabilité vis-à-vis du ruissellement sur la commune de BOLLENE	Commune de BOLLENE	pm	2016	BOLLENE
4A-03	Etude de prise en compte du risque inondation dans les futurs SCOT et SAGE du Lez	SMBVL	10 000.00 €	2016	BV Lez
<b>TOTAL Axe 4</b>			<b>30 000.00 €</b>		

#### Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Réf. Fiche-action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	COU (HT)	Année de démarrage	Périmètre
5A-01	Mise en œuvre des actions de ressuyage des eaux de ruissellement des vallons inclus dans le projet de protection de la ville de BOLLENE contre les crues centennales	SMBVL	82 056.88 €	2015	BOLLENE
5A-02	Mise en place des actions de ressuyage au travers des résultats du schéma directeur des eaux de ruissellement des vallons sur la commune de BOLLENE	Commune de BOLLENE	1 884 600.00 €	2015	BOLLENE
5A-03	Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité / agriculture	SMBVL	50 000.00 €	2016	BV Lez
5A-04	Prealable à la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité hors secteur agricole	SMBVL	20 000.00 €	2016	BV Lez
5A-05	Elaboration d'un guide didactique pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat à visée grand public	SMBVL	20 000.00 €	2015	BV Lez
<b>TOTAL Axe 5</b>			<b>2 056 656.88 €</b>		

## Axe 6 : Ralentissement des écoulements

Réf. Fiche-action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	COU (HT)	Année de démarrage	Périmètre
6A-01	Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique du Lez entre la confluence LEZ/HERIN et BOLLENE	SMBVL	2 980 670.74 €	2016	SUZE la ROUSSE / BOLLENE
6A-02	Suivi de l'évolution dynamique des fonds du LEZ sur le secteur de Barriol et étude hydraulique vis à vis des débordements du LEZ vers GRILLON	SMBVL	47 000.00 €	2016	GRILLON
6A-03	Etude hydrogéomorphologique compris lien avec le modèle global des écoulements en 2 dimensions avec Identification et cartographie des espaces de mobilité des cours d'eau du bassin versant du LEZ, compris zoom à l'échelle de la parcelle pour lien avec le SAGE	SMBVL	149 000.00 €	2015	BV Lez
6A-04	Suivi de l'évolution des fonds des cours d'eau et mis en œuvre d'un plan de gestion des matériaux	SMBVL	232 000.00 €	2016	BV Lez
6A-05	Mise en œuvre d'actions de ralentissement dynamique du Grand Vallat en amont de VALREAS - Travaux + Moe	Commune de VALREAS	2 871 180.95 €	2016	VALREAS
<b>TOTAL Axe 6</b>			<b>6 279 851.69 €</b>		

## Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Réf. Fiche-action	Libellé de l'action	Maître d'ouvrage	COU (HT)	Année de démarrage	Périmètre
7A-01	Réalisation des Visites Techniques Approfondies, étude de danger et diagnostic de sûreté sur digues à enjeux	SMBVL	90 000.00 €	2015	BV LEZ
7A-02	Protection de la ville de BOLLENE contre les crues centennales du LEZ entre confluence LEZ/HERIN et canal DONZERE-MONDRAGON	SMBVL	2 084 691.38 €	2015	BOLLENE
7A-03	Protection de la ville de VALREAS - Schéma d'aménagement de la CORONNE - Travaux + Moe	Commune de VALREAS	2 109 308.44 €	2017	VALREAS
<b>TOTAL Axe 7</b>			<b>4 283 999.82 €</b>		

PAPI - L'échéancier prévisionnel de l'engagement des dépenses est le suivant :

Financier	2015	2016	2017	2018	2019	2020	TOTAL	Répartition
<b>Etat - BOP 181</b>	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €	<b>150 000 €</b>	1.11 %
<b>Etat -FPRNM</b>	674 671 €	745 746 €	647 960 €	752 504 €	766 475 €	896 735 €	<b>4 484 092 €</b>	33.17 %
<b>CG84</b>	286 780 €	313 030 €	330 229 €	356 700 €	265 946 €	301 496 €	<b>1 854 181 €</b>	13.72 %
<b>Région PACA</b>	305 764 €	360 394 €	381 024 €	378 239 €	284 284 €	321 166 €	<b>2 030 870 €</b>	15.02 %
<b>SMBVL</b>	317 607 €	381 073 €	387 763 €	353 009 €	98 259 €	87 759 €	<b>1 625 470 €</b>	12.02 %
<b>Agence de l'Eau</b>	60 062 €	240 927 €	542 773 €	498 380 €	17 400 €	17 400 €	<b>1 376 942 €</b>	10.19 %
<b>CG26</b>	6 720 €	3 192 €	5 992 €	4 732 €	4 060 €	4 060 €	<b>28 756 €</b>	0.21 %
<b>Commune de Bollène</b>	157 050 €	157 050 €	157 050 €	157 050 €	157 050 €	157 050 €	<b>942 300 €</b>	6.97 %
<b>Commune de Valréas</b>	0 €	78 156 €	152 654 €	189 302 €	276 868 €	327 916 €	<b>1 024 898 €</b>	7.58 %
<b>TOTAL ANNUEL</b>	<b>1 833 653 €</b>	<b>2 304 568 €</b>	<b>2 630 446 €</b>	<b>2 714 917 €</b>	<b>1 895 342 €</b>	<b>2 138 582 €</b>	<b>13 517 508</b>	

### **3.4) Contrat Bipartite SMBVL – Agence de l’Eau RMC pour la période 2015-2018**

Le SMBVL et l’Agence de l’Eau RMC ont approuvé en 2015 le contrat bipartite qui a pour objectif de préciser les engagements réciproques du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez et de l’Agence de l’Eau sur les années 2015-2018, correspondant à une période charnière d’élaboration des documents du Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau (SAGE) sur le bassin versant du Lez.

En accompagnement du contrat PAPI, ce contrat bipartite SMBVL Agence de l’Eau définit l’engagement prévisionnel de l’Agence de l’Eau, de la Région PACA et des deux départements 84 et 26 sur des actions nouvelles ou déjà mises en œuvres par le SMBVL.

Plan de financement global du contrat

	Taux	Montant
Etat	2 %	190 040 €
Agence de l’Eau	40 %	3 225 247 €
Région PACA	16 %	1 298 431 €
Département de Vaucluse	15 %	1 172 979 €
Département de la Drôme	2 %	193 593 €
Autofinancement	24 %	1 915 223 €
Total		7 995 514 €

*Cf. détail en pages suivantes*

FA n°	Type action	Libellé des actions	Année de démarrage	Montant en €		Etat		Agence de d'Eau		Région PACA		Département 84		Département 26		Maître d'ouvrage			
				HT	TTC	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1-B	Bonus	Plan de communication	2015	76 000 €	91 200 €	20%	18 240 €	17%	15 322 €	28,80%	26 266 €	14,40%	13 133 €	0,00 €	0,00 €	20,00%	18 240 €	SMBVL	
2-B	Bonus	Simulation d'une situation de crise à l'échelle du bassin versant	2017	11 000 €	13 200 €	0%	0 €	30%	3 960 €	28,80%	3 802 €	20,00%	2 640 €	0,00 €	0,00 €	21,20%	2 798 €	SMBVL	
3-B	Bonus	Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité /aoculture	2016	50 000 €	60 000 €	50%	30 000 €	8%	5 040 €	21,60%	12 960 €	- €	- €	0,00 €	0,00 €	20,00%	12 000 €	SMBVL	
4-B	Bonus	Prealable à la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité hors secteur agricole	2016	20 000 €	24 000 €	50%	12 000 €	8%	2 016 €	21,60%	5 184 €	- €	- €	0,00 €	0,00 €	20,00%	4 800 €	SMBVL	
5-B	Bonus	Elaboration d'un guide didactique pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat à visée grand public	2015	20 000 €	24 000 €	20%	4 800 €	11%	2 688 €	28,80%	6 912 €	4 800 €	20,00%	4 800 €	0,00 €	0,00 €	20,00%	4 800 €	SMBVL
6-B	Bonus	Approfondies, étude de danger et diagnostic de sûreté sur diques à enjeux	2015	75 000 €	90 000 €	0%	0 €	30%	27 000 €	15,00%	13 500 €	18 000 €	20,00%	18 000 €	0,00 €	0,00 €	35,00%	31 500 €	SMBVL
7-B	Bonus	Travaux de mise en oeuvre du PPE 2015/2017	2015	1 531 398 €	1 837 678 €	0%	0 €	30,01%	551 303 €	21,60%	396 938 €	367 536 €	20,00%	367 536 €	7%	12 8637 €	21,40%	393 263 €	SMBVL
		Travaux de mise en oeuvre du PPE 2015	2015	361 398 €	433 677 60 €	0%	0 €	30,01%	130 103 €	21,60%	93 674 €	86 736 €	20,00%	86 736 €	7%	30 357 €	21,40%	92 807 €	SMBVL
		Travaux de mise en oeuvre du PPE 2016	2016	380 000 €	456 000 00 €	0%	0 €	30,01%	136 800 €	21,60%	98 496 €	91 200 €	20,00%	91 200 €	7%	31 920 €	21,40%	97 584 €	SMBVL
		Travaux de mise en oeuvre du PPE 2017	2017	390 000 €	468 000 00 €	0%	0 €	30,01%	140 400 €	21,60%	101 088 €	93 600 €	20,00%	93 600 €	7%	32 760 €	21,40%	100 152 €	SMBVL
		Travaux de mise en oeuvre du PPE 2018	2018	400 000 €	480 000 00 €	0%	0 €	30,01%	144 000 €	21,60%	103 680 €	96 000 €	20,00%	96 000 €	7%	33 600 €	21,40%	102 720 €	SMBVL
8-B	Bonus	Travaux ponctuels de restauration des berges	2015	800 000 €	960 000 00 €	0%	0 €	30,01%	240 000 €	30,00%	240 000 €	160 000 €	20,00%	160 000 €	0	0 €	20,00%	160 000 €	SMBVL
9-B	Bonus	Etude PPPE 2017-2021	2015	80 000 €	96 000 €	0%	0 €	30,01%	28 800 €	21,60%	20 736 €	19 200 €	20,00%	19 200 €	7%	6 720 €	21,40%	20 544 €	SMBVL
10-B	Bonus	Acquisition foncière CIC projet Suze Bollène	2015	500 000 €	500 000 €	25%	125 000 €	30%	150 000 €	0,00%	- €	100 000 €	20,00%	100 000 €	0%	0 €	25%	125 000 €	SMBVL
11-B	Bonus	Sensibilisation à la rivière Lez	2016	45 000 €	45 000 €	0%	0 €	50%	22 500 €	0,00%	- €	5 400 €	12,00%	5 400 €	0%	0 €	38%	17 100 €	Maison de la
		Sensibilisation à la rivière Lez - Année 2016	2016	15 000 €	15 000 €	0%	0 €	50%	7 500 €	0,00%	- €	1 800 €	12,00%	1 800 €	0%	0 €	38%	5 700 €	Maison de la
		Sensibilisation à la rivière Lez - Année 2017	2017	15 000 €	15 000 €	0%	0 €	50%	7 500 €	0,00%	- €	1 800 €	12,00%	1 800 €	0%	0 €	38%	5 700 €	Maison de la
		Sensibilisation à la rivière Lez - Année 2018	2018	15 000 €	15 000 €	0%	0 €	50%	7 500 €	0,00%	- €	1 800 €	12,00%	1 800 €	0%	0 €	38%	5 700 €	Maison de la
<b>Sous-total actions "Bonus"</b>							190 040 €		1 048 629 €		726 298 €	690 708 €		435 357 €		790 045 €			

FA n°	Type action	Libellé des actions	Année de démarrage	Montant en €		Etat		Agence de d'Eau		Région PACA		Conseil Général Dpt 84		Conseil Général Dpt 26		Maître d'ouvrage			
				HT	TTC	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
1-C	Contrepartie	Etude hydrogéomorphologique avec cartographie des espaces de mobilité	2016	149 000 €	178 800 €	0,00%	0,00 €	50,00%	89 400 €	18,20%	32 542 €	8 582 €	4,80%	8 582 €	7,00%	12 516,00 €	20,00%	35 760 €	SMBVL
2-C a	Contrepartie	Projet de protection de la ville de Bollène et restauration de l'espace de mobilité du Lez - Phase Conception / complément	2015	500 000 €	600 000 €	0,00%	0,00 €	50%	250 000 €	15,00%	75 000 €	75 000 €	15,00%	75 000 €	0,00%	0,00 €	20,00%	100 000 €	SMBVL
2-C b	Contrepartie	Projet de protection de la ville de Bollène et restauration de l'espace de mobilité du Lez - Phase Travaux	2016	2 500 000 €	3 000 000 €	0,00%	0,00 €	50%	1 250 000 €	15,00%	375 000 €	375 000 €	15,00%	375 000 €	0,00%	0,00 €	20,00%	500 000 €	SMBVL
3-C	Contrepartie	Suivi de la dynamique sédimentaire et mise en oeuvre d'un plan de gestion des matériaux	2016	132 000 €	158 400 €	0,00%	0,00 €	30,00%	39 600 €	28,60%	37 752 €	19 008 €	14,40%	19 008 €	7,00%	9 240,00 €	20,00%	26 400 €	SMBVL
4-C	Contrepartie	Travaux de restauration de la continuité écologique	2015	5 000 €	6 000 €	0,00%	0,00 €	80%	4 800 €	0,00%	0 €	0 €	0,00%	0 €	20,00%	1 200 €	0%	- €	SMBVL
3-Cq	Contrepartie	Co-laboration avec les DDTM 84 et 26 du PGRE du Lez	2015	en interne	en interne														
3-Cq	Contrepartie	Animation auprès des propriétaires d'ouvrages concernés par les objectifs de continuité écologique et sédimentaire.	2015	en interne	en interne														
<b>Sous-total actions "Contrepartie"</b>							€		1 633 800 €		520 294 €	477 590 €		22 956 €		662 160 €			

FA n°	Type action	Libellé des actions	Année de démarrage	Montant en €		Etat		Agence de l'Eau		Région PACA	Conseil Général Dpt 84		Conseil Général Dpt 26		Maitre d'ouvrage		
1-Cq	Classique	Mission "GEMAPI"	2015	12 500 €	15 000 €	0,00%	0,00%	0 €	80%	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	3 000 € SMBVL
2-Cq	Classique	Suivi pluriannuel de la qualité des eaux	2015	37 500 €	45 000 €	0,00%	0,00%	0 €	80%	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	9 000 € SMBVL
		SOE 2015	2015	12 500 €	15 000 €	0%	0%	0 €	50%	10%	1 500 €	20%	3 000 €	0%	0%	20%	3 000 € SMBVL
		SOE 2016-2018	2016	37 500 €	45 000 €	0%	0%	0 €	80%	0%	- €	0%	- €	0%	0%	20%	9 000 € SMBVL
3-Cq	Classique	Poste chargé de mission "SAGE"	2015		284 413 €	0%	0%	0 €	50%	0%	- €	0%	- €	6%	15 680 €	44%	126 526 € SMBVL
		Poste chargé de mission "SAGE" année 2015	2015		65 413 €	0%	0%	0 €	50%	0%	- €	0%	- €	6%	3 920 €	44%	28 786 € SMBVL
		Poste chargé de mission "SAGE" année 2016	2016		71 000 €	0%	0%	0 €	50%	0%	- €	0%	- €	6%	3 920 €	44%	31 580 € SMBVL
		Poste chargé de mission "SAGE" année 2017	2017		73 000 €	0%	0%	0 €	50%	0%	- €	0%	- €	5%	3 920 €	45%	32 580 € SMBVL
		Poste chargé de mission "SAGE" année 2018	2018		75 000 €	0%	0%	0 €	50%	0%	- €	0%	- €	5%	3 920 €	45%	33 580 € SMBVL
		Poste technicien "travaux rivière"	2015		199 769 €	0%	0%	0 €	50%	0%	- €	0%	- €	5%	9 800 €	45%	90 085 € SMBVL
		Poste technicien "travaux rivière" 2015	2015		56 000 €	0%	0%	0 €	50%	0%	- €	0%	- €	4%	2 450 €	46%	25 550 € SMBVL
		Poste technicien "travaux rivière" 2016	2016		45 945 €	0%	0%	0 €	50%	0%	- €	0%	- €	5%	2 450 €	45%	20 523 € SMBVL
		Poste technicien "travaux rivière" 2017	2017		47 904 €	0%	0%	0 €	50%	0%	- €	0%	- €	5%	2 450 €	45%	21 502 € SMBVL
		Poste technicien "travaux rivière" 2018	2018		49 920 €	0%	0%	0 €	50%	0%	- €	0%	- €	5%	2 450 €	45%	22 510 € SMBVL
4-Cq	Classique	Poste technicien 2 "Réseau / SIG / SOE"	2015		179 192 €	0%	0%	0 €	50%	0,00%	- €	0%	- €	5%	9 800 €	45%	79 796 € SMBVL
		Poste technicien 2 "réseau-SIG-SOE" 2015	2015		43 420 €	0%	0%	0 €	50%	0%	- €	0%	- €	6%	2 450 €	44%	19 260 € SMBVL
		Poste technicien 2 "réseau-SIG-SOE" 2016	2016		44 431 €	0%	0%	0 €	50%	0%	- €	0%	- €	6%	2 450 €	44%	19 766 € SMBVL
		Poste technicien 2 "réseau-SIG-SOE" 2017	2017		44 541 €	0%	0%	0 €	50%	0%	- €	0%	- €	6%	2 450 €	45%	19 821 € SMBVL
		Poste technicien 2 "réseau-SIG-SOE" 2018	2018		46 800 €	0%	0%	0 €	50%	0%	- €	0%	- €	5%	2 450 €	45%	20 950 € SMBVL
5-Cq	Classique	Pérennisation du réseau d'alerte des crues et du suivi des débits d'étiage	2016	120 000 €	144 000 €	0%	0%	0,00 €	30%	21,60%	25 920 €	0%	- €	0%	0 €	48,40%	58 080 € SMBVL
6-Cq	Classique	AMO concertation pour la rédaction du SAGE	2016	50 000 €	60 000 €	0%	0%	0,00 €	50%	21,60%	12 960 €	8%	5 040 €	0%	0 €	20%	12 000 € SMBVL
7-Cq	Classique	Mission tendance et scénario du SAGE	2016	50 000 €	60 000 €	0%	0%	0,00 €	50%	21,60%	12 960 €	8%	5 040 €	0%	0 €	20%	12 000 € SMBVL
8-Cq	Classique	Poste Directeur "GEMAPI, Projet Suze Bollène" 4,0%	2015		179 262 €	0%	0%	0 €	50%	0,00%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	89 631 € SMBVL
		Poste Directeur "GEMAPI, projet SB" 2015	2015		43 542 €	0%	0%	0 €	50%	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	21 771 € SMBVL
		Poste Directeur "GEMAPI, projet SB" 2016	2016		44 720 €	0%	0%	0 €	50%	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	22 360 € SMBVL
		Poste Directeur "GEMAPI, projet SB" 2017	2017		45 240 €	0%	0%	0 €	50%	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	22 620 € SMBVL
		Poste Directeur "GEMAPI, projet SB" 2018	2018		45 760 €	0%	0%	0 €	50%	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	50%	22 880 € SMBVL
		Sous-total actions "Classique"								51 840 €		10 080 €		35 280 €			480 118 €

### Plan de financement global du contrat

Montant total des actions SMBVL		Etat		Agence de l'Eau		Région PACA		Conseil Général Dpt 84		Conseil Général Dpt 26	
7 995 514 €	2%	190 040 €	40%	3 225 247 €	16%	1 298 431 €	15%	1 172 979 €	2%	193 593 €	

### **3.5) Plan Pluriannuel de restauration et d'Entretien (PPRE) de la Végétation, des berges et du lit des cours d'eau sur le bassin versant du Lez**

En vigueur sur la période 2007-2016.

De 433 000 € à 480 000 € de travaux par an.

Déclaration d'intérêt général (DIG) pour la période 2007-2016.

Montant du programme 2015 = 433 677 €

Montant du programme 2016 = 456 000 €      soit une augmentation de 5,1 %

**Montant du programme 2017 = 468 000 €      soit une augmentation de 2,6 %**

**A compter de l'exercice 2017, la surveillance des travaux est désormais assurée en régie par le SMBVL ; ce transfert d'une maîtrise d'œuvre externalisée vers une maîtrise d'œuvre interne permet de réduire la part maîtrise d'œuvre de 36 000 € et d'augmenter d'autant la part consacrée aux travaux.**

Programme de travaux financé à 78,6 % par Agence de l'Eau – Région PACA – Départements de Vaucluse et de la Drôme

Un nouveau PPRE est en cours d'élaboration pour la période 2017-2021 (enquête publique en janvier-février 2017 avant obtention de l'arrêté inter-préfectoral reconnaissant la déclaration d'intérêt général – DIG donnant le droit au SMBVL de se substituer aux propriétaires riverains dans la réalisation des travaux de restauration ou d'entretien).

#### IV – RESULTATS DE L'EXERCICE 2016

Pour mémoire le budget primitif 2016 a été voté de la manière suivante :

- Section de fonctionnement 1 201 794,78 €
- Section d'investissement 3 518 178,49

#### **Résultat 2016 attendu – Données provisoires à confirmer :**

	<b>Section Fonctionnement</b>	<b>Section Investissement</b>
Recettes réelles de l'exercice 2016	1 176 315.84 €	1 182 506.09 €
Dépenses réelles de l'exercice 2016	916 904.72 €	1 005 904.29 €
Résultat de l'exercice 2016	259 411.12 €	176 601.80 €
Résultat reporté de 2015	30 000.00 €	183 753.54 €
Résultat de clôture de l'exercice 2016 par section	289 411.12 €	360 355 .34 €
	Résultat de clôture de l'exercice 2016	649 766.46 €

## V – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 5.1) Rétrospective

#### 5.1.1 Evolution des dépenses de fonctionnement :

Chapitres / Années	2013	2014	2015	2016
011 – Charges à caractère général	319 108.78 €	263 588.28 €	259 051.19 € (*)	233 379.32 €
012 – Charges de personnel	255 860.30 €	277 642.69 €	311 315.95 €	329 045.14 €
65 – Autres charges de gestion courante	20 772.15 €	20 537.67 €	21 112.31 €	21 939.14 €
66 – Charges financières	68 322.35 €	57 033.18 €	58 734.09 €	48 701.55 €
67 – Charges exceptionnelles	542.00 €	0.01 €	1 745.33 €	40 522.12 €

(\*) Au titre de l'année 2015, il convient de rajouter 66 267.71 € de frais d'actes et de contentieux versés dans le cadre du contentieux qui oppose le SMBVL au cabinet MERLIN SAFEGE ; soit un montant total de 325 318.90 € pour le chapitre 011.

Sur la base des articles budgétaires « classiques », le chapitre 011 est en constante baisse depuis 2013.

Ces baisses de dépenses ont essentiellement porté sur :

- Les contrats de prestations de service
- Le crédit bail mobilier
- Les contrats de maintenance
- Les frais de télécommunication

La mobilisation de la ligne de trésorerie sur l'exercice 2016 représente un cout total de 13 696 € ; elle est sollicitée dans l'attente notamment du versement des participations des collectivités membres du SMBVL. Une optimisation du versement de ces participations (dès qu'elles sont perçues auprès des communes ou structures intercommunales) permettrait de réduire de manière drastique les frais bancaires correspondants.

Ci-dessous un récapitulatif des dates de paiement des contributions par les structures membres :

#### CCEPPG :

- 27/05/2016 : 12.5 % de la cotisation
- 22/06/2016 : 12.5 % de la cotisation
- 21/07/2016 : 12.5 % de la cotisation
- 02/09/2016 : 12.5 % de la cotisation
- 08/11/2016 : 25 % de la cotisation
- 09/12/2016 : 12.5 % de la cotisation
- 04/01/2017 : Solde de la cotisation

SMDABL :

- 08/08/2016 : 50% de la cotisation
- 20/12/2016 : Solde de la cotisation

SIAERHNV :

- 21/09/2016 : 50% de la cotisation

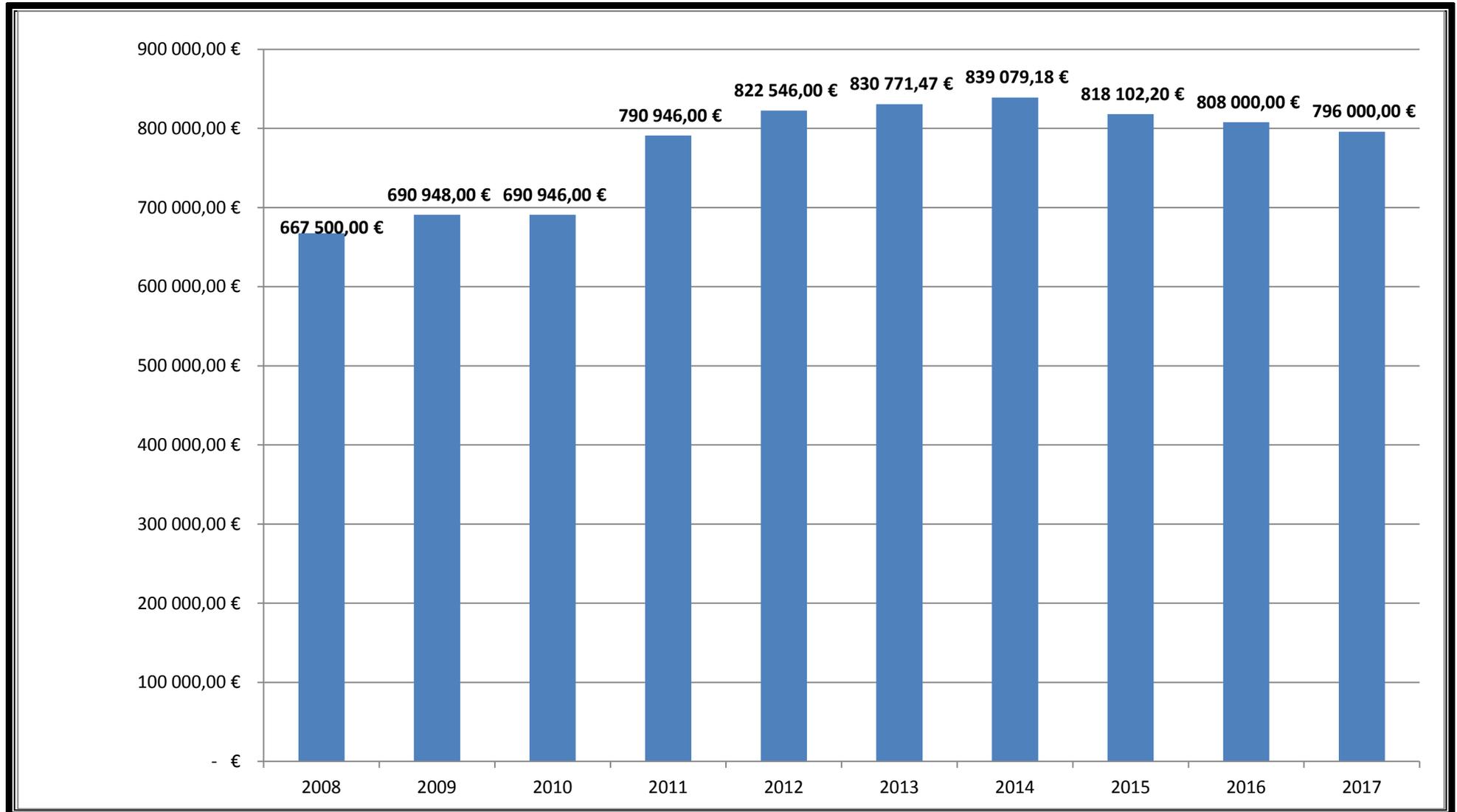
**5.1.2 Evolution des recettes de fonctionnement :**

Chapitres / Années	2013	2014	2015	2016
002 – Excédent de fonctionnement reporté		318.98 €	20 976.98 €	30 000.00 €
74 – Dotations et participations	906 310.67 €	962 207.38 €	953 914.69 €	991 500.24
77 – Produits exceptionnels	4086.22 €	401.64 €	76 000.00 €	20 584 €

Le chapitre 74 regroupe à la fois les participations des 3 structures membres et les subventions des différents partenaires (Etat, Agence de l'Eau, Région, Départements).

Les participations des 3 structures membres ont diminué depuis 2013. Les recettes du chapitre 74 ont toutefois progressées chaque année, témoignant de la capacité du SMBVL à d'avantage mobiliser les participations des partenaires financiers.

## 5.2) Evolution des Cotisations des membres du SMBVL



### COTISATIONS DES MEMBRES DU SMBVL

Membres / Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Cotisation de la CCEP-PG</b>	186 900.00 €	193 465.44 €	193 464.88 €	221 464.88 €	230 312.88 €	232 616.01 €	234 942.17 €	229 068.62 €	226 240.00 €	222 880.00 €
<b>Cotisation du SIAERHNV</b>	293 700.00 €	304 017.12 €	304 016.24 €	348 016.24 €	361 920.24 €	365 539.45 €	369 194.84 €	359 964.96 €	355 520.00 €	350 240.00 €
<b>Cotisation du SMDABL</b>	186 900.00 €	193 465.44 €	193 464.88 €	221 464.88 €	230 312.88 €	232 616.01 €	234 942.17 €	229 068.62 €	226 240.00 €	222 880.00 €
<b>Total Année /</b>	<b>667 500.00 €</b>	<b>690 948.00 €</b>	<b>690 946.00 €</b>	<b>790 946.00 €</b>	<b>822 546.00 €</b>	<b>830 771.47 €</b>	<b>839 079.18 €</b>	<b>818 102.20 €</b>	<b>808 000.00 €</b>	<b>796 000.00 €</b>
<b>Evolution en %</b>	0.00%	3.51%	0.00%	14.47%	4.00%	1.00%	1.00%	-2.50%	-1.23%	<b>-1.49 %</b>

Il est proposé une baisse des participations des 3 structures membres de 1,49 % par rapport à 2016 ; pour la quatrième année consécutive, ces cotisations diminuent et par rapport à l'exercice 2013, les participations des structures membres ont diminué de 4,2 %.

### **5.3) DOB – Prévisions 2017**

#### **Section de Fonctionnement - Dépenses par Chapitres**

Chapitres	Budget voté 2016	Prévisions BP 2017
011 Charges à caractère général	366 980 €	306 150 €
012 Charges de personnel	365 000 €	398 000 €
022 Dépenses imprévues	22 000 €	54 000 €
023 Virement à la section d'investissement	100 892 €	104 972 €
042 Opérations d'ordre entre sections	243 317 €	250 000 €
65 Autres charges gestion courante	24 000 €	26 000 €
66 Charges financières	72 606 €	68 776 €
67 Charges exceptionnelles	3 000 €	3 000 €
Total	1 201 795 €	1 210 898 €

Sans augmenter les participations des contributions des structures membres, le budget prévisionnel 2017 visera à :

- Poursuivre les actions engagées de maîtrise du chapitre 011
- Prendre en charge, au sein du chapitre 011 (communication, publication, études et recherches, de nouvelles actions inscrites au PAPI et qui feront l'objet des subventions inscrites dans ce contrat)
- Prendre en compte, au sein du chapitre 011, des investigations techniques ou prestations juridiques liées à la préparation du transfert de la compétence GEMAPI
- Couvrir les charges de personnel en augmentation liées à la prise en charge sur une année complète de l'animateur PAPI (financé partiellement par le PAPI) et des dispositions liées à la fonction publique territoriale revalorisation du point d'indice salarial au 01/02/17 ; mise en du protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours professionnels, carrière et rémunération (PPCR) ; mise en œuvre de la réforme du régime indemnitaire RIFSEEP).
- Provisionner les dépenses de fonctionnement imprévues que pourraient générer des aléas climatiques ou crues des cours d'eau

## **Section de Fonctionnement - Recettes par Chapitres**

Chapitres	Budget voté 2016	Prévision BP 2017
02 Excédent antérieur reporté	30 000 €	50 584 €
042 Opérations d'ordre en section	164 155 €	165 000 €
74 Subventions des postes	144 556 €	156 514 €
74 Autres subventions	55 083	42 800 €
74 Participations structures membres	808 000 €	796 000 €
Total	1 201 795 €	1 210 898 €

### **5.4) Moyens humains du SMBVL**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nombre d'agents composant la structure est de :

- un Directeur – grade Ingénieur en Chef
- une Responsable des politiques de l'eau (PAPI, SAGE...) – grade d'Ingénieur Principal
- une Responsable Finances Commande Publique RH – grade d'Adjoint Administratif
- un Chargé de mission PAPI – Ingénieur Contractuel
- un Technicien Travaux en rivières – grade Agent de Maîtrise Principal
- un Technicien SIG qualité de l'eau maintenance du réseau d'alerte – grade Agent Technique
- une Secrétaire Services Techniques - grade d'Adjoint Administratif
- une Secrétaire Services Administratifs - grade d'Adjoint Administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

Soit :

- 7 agents à temps complet comptant 6 titulaires et 1 contractuel ;
- 1 agent à temps non complet (90%).

La durée légale du travail est de 35 heures par semaine soit 1 607 heures par an pour un poste à temps complet.

Il n'est pas prévu d'évolutions dans le nombre d'agents en 2017.

A compter de 2018, le nombre d'agents sera lié aux éventuelles évolutions du périmètre du syndicat et des missions dévolues dans le cadre du transfert ou délégation de la compétence GEMAPI.

Les dépenses de personnel sur l'exercice 2016 se détaillent comme suit :

- Traitements indiciaires / Rémunération principale : 162 350.96 €
- Régimes indemnitaires : 76 249.42 €
- Autres charges patronales : 90 444.76 €

## **Financement des postes**

Les 5 postes suivants sont financés par les partenaires classiques du SMBVL (Etat, Agence de l'Eau, Région PACA, Départements 84 & 26) à des taux variables en fonction du poste et des conditions définies par le partenaire financier ; ces montants figurent pour partie au PAPI et au contrat bilatéral avec l'Agence de l'Eau :

- 2 Techniciens de rivières
- Chargée de mission politique de l'Eau
- Directeur (uniquement pour les dossiers GEMAPI et protection de Bollène)
- Animateur PAPI

### **Récapitulatif des financements des postes par année :**

Années	Masse salariale financée	% de prise en charge financière de ces 5 postes	% financement masse salariale totale
2014	111 865.70 €	104 %	42 %
2015	207 088.85 €	60 %	40 %
2016	222 295.66 €	60 %	41 %
2017 prospective	253 436.64 €	62 %	39 %

C'est le propre, à la différence des communes ou des structures intercommunales, de pouvoir lever auprès des différents partenaires financiers une part importante des 5 postes à vocation technique avec un taux moyen d'au moins 60% ; ce financement ne pourra être pérennisé qu'en fonction des missions dévolues. Ramené au chapitre 012 ce financement représente près de 40% de la masse salariale totale.

## VI – SECTION D'INVESTISSEMENT

### 6.1) DOB – Prévisions 2017

#### Section d'Investissement Dépenses – Opérations d'équipement

		<b>BUDGET 2015</b>	<b>REALISE 2015</b>	<b>BUDGET 2016</b>	<b>REALISE 2016</b>	<b>DOB 2017</b>
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		Montants en €	Montants en €	Montants en €	Montants en €	Montants en €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 944 759.45 €</b>	<b>839 870.47 €</b>	<b>3 354 023.09 €</b>	<b>841 748.89 €</b>	<b>3 414 142.04 €</b>

Les dépenses par opération sont financées via :

- Les subventions
- Le FCTVA
- La participation de(s) la structure membre du SMBVL bénéficiaire(s) des travaux correspondants conformément aux statuts du SMBVL en vigueur.

6.2) Autorisations de Programme / Crédits de Paiement - Budget primitif prévisionnel

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT 2017**

N° Opération	Libellé Opération	Montant des Autorisations de Programme			Montant des Crédits de Paiement		
		AP votée 2016	Révision de l'exercice	AP 2017	Crédits de paiement antérieurs cumulés mandatés	Crédits de paiement ouverts année 2017	Restes à financer année N+1
21	Travaux en cas de crue	600 000,00 €	- €	600 000,00 €	1 523,68 €	598 476,32 €	- €
29	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage des Travaux de protection de Suze Bollène	750 000,00 €	- €	750 000,00 €	388 623,80 €	190 000,00 €	171 376,20 €
30	Acquisition foncière Travaux de protection de Suze Bollène	1 950 000,00 €	- €	1 950 000,00 €	557 807,57 €	800 000,00 €	592 192,43 €
31	Travaux de protection de Suze Bollène	9 000 000,00 €	- €	9 000 000,00 €	2 166 315,75 €	546 000,00 €	6 287 684,25 €
32	Diagnostic des digues	768 000,00 €	- €	768 000,00 €	15 098,82 €	30 000,00 €	722 901,18 €
48	Etude PPRE 2017-2021	96 000,00 €	- €	96 000,00 €	82 313,78 €	13 686,22 €	- €
49	Suivi des fonds /Gestion des matériaux	278 400,00 €	- €	278 400,00 €	- €	30 000,00 €	248 400,00 €
51	Etude hydrogéomorphologique	190 000,00 €	- €	190 000,00 €	50 740,50 €	139 259,50 €	- €
52	Travaux ponctuels 2016-2020	900 000,00 €	- €	900 000,00 €	36 362,50 €	200 000,00 €	663 637,50 €
53	Travaux entretien 2017	468 000,00 €	- €	468 000,00 €	23 280,00 €	444 720,00 €	- €
54	Travaux entretien 2018	- €	- €	480 000,00 €	- €	30 000,00 €	450 000,00 €
55	Riaille Saint Vincent		- €	1 281 600,00 €	- €	150 000,00 €	1 131 600,00 €
56	Protection crues de la ville de Valréas		- €	5 976 000,00 €	- €	150 000,00 €	5 826 000,00 €
57	Mise en œuvre des actions de réduction de la vulnérabilité	- €	- €	84 000,00 €	- €	32 000,00 €	52 000,00 €

Les dépenses seront financées par le FCTVA, les différents financeurs partenaires, l'autofinancement et les emprunts.

### 6.3) PREVISIONNEL - PLAN PLURIANNUEL D' ACTIONS

à périmètre constant (hors évolutions liées à GEMAPI)

Montants en TTC

Action PAPI	contrat AE	Libellé des actions	Montant en € / AERMC		Montant en € / PAPI		2017	2018	2019	2020	Total
			HT	TTC	HT	TTC					
	10-B	Acquisition foncière CIC projet Suze Bollene		500 000.00 €			180 000.00 €				180 000.00 €
		Autres acquisitions foncières et SUP					843 000.00 €	369 200.00 €			1 212 200.00 €
	2-C a	Projet de protection de la ville de Bollène et restauration de l'espace de mobilité du Lez - Phase Conception / complement	500 000.00 €	600 000.00 €							- €
		MOE conception					240 000.00 €				240 000.00 €
5A-01		Actions de ressuyage des eaux de ruissellement des vallons inclus dans le projet de protection de la ville de BOLLENE contre les crues centennales	82 056.88 €	98 468.26 €			98 400.00 €				98 400.00 €
7A-02		Protection de la ville de BOLLENE contre les crues centennales du LEZ - travaux & MOE			2 084 691.38 €		100 000.00 €	1 200 000.00 €	1 201 630.00 €		2 501 630.00 €
6A-01	2-C b	Projet de protection de la ville de Bollène et restauration de l'espace de mobilité du Lez - Phase Travaux et MOE	2 500 000.00 €	3 000 000.00 €	2 980 670.74 €				1 690 000.00 €	1 886 800.00 €	3 576 800.00 €
		AMO					190 000.00 €	70 000.00 €	70 000.00 €	30 000.00 €	360 000.00 €
6A-03	1-C	Etude hydrogéomorphologique avec cartographie des espaces de mobilité	149 000.00 €	178 800.00 €			139 260.00 €				139 260.00 €
6A-04	3-C	Suivi de la dynamique sédimentaire et mise en œuvre d'un plan de gestion des matériaux	132 000.00 €	158 400.00 €	232 000.00 €	278 400.00 €	30 000.00 €	83 000.00 €	83 000.00 €	82 400.00 €	278 400.00 €
6A-02		Suivi de l'évolution dynamique des fonds du Lez sur le secteur du Barriol et étude hydraulique vis-à-vis des débordements du Lez vers Grillon			47 000.00 €	56 400.00 €	28 200.00 €	28 200.00 €			56 400.00 €
	8-B	Travaux ponctuels de restauration des berges	800 000.00 €	960 000.00 €			200 000.00 €	240 000.00 €	240 000.00 €	240 000.00 €	920 000.00 €
	9-B	Etude PPRE 2017-2021	80 000.00 €	96 000.00 €			13 690.00 €				13 690.00 €
	7-B	Travaux de mise en œuvre du PPE 2015/2017	1 531 398.00 €	1 837 677.60 €			468 000.00 €	480 000.00 €	480 000.00 €	480 000.00 €	1 908 000.00 €
	6-Cq	AMO concertation pour la rédaction du SAGE	50 000.00 €	60 000.00 €			30 000.00 €	30 000.00 €			60 000.00 €
	7-Cq	Mission tendance et scénario du SAGE	50 000.00 €	60 000.00 €			30 000.00 €	30 000.00 €			60 000.00 €
2A-01	5-Cq	Pérennisation du réseau d'alerte des crues et du suivi des débits d'étiage	120 000.00 €	144 000.00 €	200 000.00 €	240 000.00 €	48 000.00 €	48 000.00 €	48 000.00 €	48 000.00 €	192 000.00 €

Action PAPI	contrat AE	Libellé des actions	Montant en € / AERMC		Montant en € / PAPI		2017	2018	2019	2020	Total
	2-Cq	Suivi pluriannuel de la qualité des eaux	37 500.00 €	45 000.00 €			15 000.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €	60 000.00 €
	4-C	Travaux de restauration de la continuité écologique	5 000.00 €	6 000.00 €			6 000.00 €				6 000.00 €
7A-01	6-B	Réalisation des Visites Techniques Approfondies, étude de danger et diagnostic de sureté sur digues à enjeux	75 000.00 €	90 000.00 €	90 000 €	108 000.00 €	30 000.00 €	31 000.00 €	32 000.00 €		93 000.00 €
	1-Cq	Mission "GEMAPI"	12 500.00 €	15 000.00 €			10 000.00 €				10 000.00 €
1A-03	1-B	Plan de communication	76 000.00 €	91 200.00 €	100 000 €	120 000.00 €	24 000.00 €	24 000.00 €	24 000.00 €	24 000.00 €	96 000.00 €
3A-02	2-B	Simulation d'une situation de crise à l'échelle du bassin versant	11 000.00 €	13 200.00 €	idem		6 000.00 €	7 200.00 €			13 200.00 €
1A-02		AMO élaboration et diffusion de DICRIM			5 000.00 €	6 000.00 €	6 000.00 €				6 000.00 €
3A-01		Finaliser les PCS en de véritables outils opérationnels			20 000.00 €	24 000.00 €	12 000.00 €	12 000.00 €			24 000.00 €
4A-03		Etude de prise en compte du risque inondation dans les futurs SCOT et SAGE du Lez			10 000.00 €	12 000.00 €	12 000.00 €				12 000.00 €
5A-03	3-B	Mise en place des actions de réduction de la vulnérabilité / agriculture	50 000.00 €	60 000.00 €	50 000 €	60 000.00 €	24 000.00 €				24 000.00 €
5A-04	4-B	Prealable à la mise en place d'actions de réduction de la vulnérabilité hors secteur agricole	20 000.00 €	24 000.00 €	20 000 €	24 000.00 €	8 000.00 €				8 000.00 €
5A-05	5-B	Elaboration d'un guide didactique pour la réduction de la vulnérabilité de l'habitat à visée grand public	20 000.00 €	24 000.00 €	20 000 €	24 000.00 €	12 000.00 €	12 000.00 €			24 000.00 €
1A-01		Etude et pérennisation de la connaissance des PHE connues			9 000.00 €	10 800.00 €	10 800.00 €				10 800.00 €
		Approbaton du SAGE - Enquête publique / reprographie...								12 000.00 €	12 000.00 €
<b>Total</b>							<b>2 814 350.00 €</b>	<b>2 679 600.00 €</b>	<b>3 883 630.00 €</b>	<b>2 818 200.00 €</b>	<b>12 195 780.00 €</b>

#### **6.4) Travaux d'Aménagements Ponctuels**

Sur la base du diagnostic réalisé (visites de terrain et demandes des élus), une procédure de déclaration d'intérêt général sera mise en œuvre pour une déclinaison des travaux sur une période de 5 ans.

Le montant des crédits de paiement inscrits en 2017 prend en compte à la fois la réalisation de cette DIG et la réalisation d'une partie du programme de travaux arrêté.

#### **6.5) Programme pluriannuel de travaux d'entretien et de restauration de la végétation – Exercice 2017 (PPE 2017)**

<b>Montant / Année</b>	<b>2014 (Réal)</b>	<b>2015 (Réal)</b>	<b>2016 (Réal)</b>	<b>2017 (Prévisionnel)</b>
Montant TTC	328 008.16 €	430 077.54 €	451 049.52 €	468 000.00 €

#### **PPE 2017 Détail travaux / Financement :**

Total TRAVAUX € TTC	441 120.00 €
Maîtrise d'œuvre - € TTC	23 280.00 € (payés en 2016)
CSPS TTC	3 600.00 €
<b>TOTAL € TTC</b>	<b>468 000.00 €</b>

<b>PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>		
Organisme	Taux prévisionnel de financement (H.T)	Montant de la subvention
Agence de l'eau	30,0 %	117 000.00 €
CR PACA	21,6 %	84 240.00 €
CD 84	20 %	78 000.00 €
CD 26	7 %	27 300.00 €
Autofinancement SMBVL	21,40 %	161 460.00 €

#### **6.6) Immobilisations (sauf opérations) – Chapitres 20 et 21**

Montant prévisionnel de 60 000 €.

## VII- GESTION DE LA DETTE

Date : 20/01/2017 10:48

### Etat par prêteur Exercice 2017

SMBVL - Synd. Mixte Bassin Versant Lez

Budget : Tous les budgets - Exercice : 2017 - Sans prise en compte des emprunts simulés.

## PRIN CIPAL

### Etablissement Société Générale

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
2011	Réseau d'alerte de crues	18427/1	410 000,00 €	332 010,79 €	31 607,92 €
<b>Total Etablissement Société Générale</b>			<b>410 000,00 €</b>	<b>332 010,79 €</b>	<b>31 607,92 €</b>

### SA DEXIA CLF BANQUE

Code de l'emprunt	Objet de l'emprunt	N° contrat	Montant du contrat	Dettes en Capital au 1er Janvier	Montant des échéances pour l'exercice
0501	Financement de travaux	0232154/1	1 000 000,00 €	741 886,04 €	56 342,32 €
<b>Total SA DEXIA CLF BANQUE</b>			<b>1 000 000,00 €</b>	<b>741 886,04 €</b>	<b>56 342,32 €</b>
<b>Total PRIN CIPAL</b>			<b>1 410 000,00 €</b>	<b>1 073 896,83 €</b>	<b>87 950,24 €</b>

Remboursement du capital 2017 = 43 344.56 €

Prêt DEXIA 26 889.44 €

Prêt Société Générale 16 455.12 €

Echéance prêt Société Générale en 2031.

Echéance prêt DEXIA en 2035.

A ce stade de l'exercice budgétaire, la souscription d'aucun prêt n'est envisagée en 2017.